

**19** Règlement provisoire sur les manoeuvres d'une batterie  
attelée de canons de 4, rayés, de campagne. (Système la Hitte)

8. Paris, Strasbourg 1860.

— — sur le service du canon de 4, rayé, de campagne (Système la  
Hitte): approuvé par le ministre de la guerre, le 20 Avril 1859.

Paris, 32. Strasbourg 1860.